

# LE PETIT BONHOMMIEN

JOURNAL ÉDITÉ LE 22 DECEMBRE 2016 N° 72



Etre libre ce n'est pas seulement se débarrasser de ses chaînes, c'est vivre d'une façon qui respecte et renforce la liberté des autres.

Nelson MANDELLA



Le Maire , les adjoints, les conseillers municipaux et l'ensemble du personnel communal vous souhaitent de joyeuses fêtes de fin d'année. Que cette nouvelle année soit synonyme de joie, de bonheur et santé.

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE LE BONHOMME  
SEANCE du Vendredi 16 décembre 2016**

**PROJET UNESCO - Adoption du plan de gestion**

Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération avait été prise sur cette question le 7 juillet dernier. L'intérêt de cette démarche est historique, touristique et de préservation du patrimoine. La zone s'étend depuis la Belgique, passe par la France et arrive à la frontière suisse.

La proposition d'inscription concerne 134 sites funéraires et mémoriels, dans les départements français du front ouest, et en Belgique, dans les régions de Flandre et de Wallonie. Il s'agit donc d'un Bien en série transnational.

La Commune est concernée par :

- la zone tampon : le fortin français et le monument Demmler -section 10 parcelle 8-
- la zone d'interprétation : le monument du général Bataille au col du Bonhomme

Le Conseil Municipal acte le principe de l'organisation du plan de gestion global et de la coordination départementale défini dans le cadre national du plan de gestion et valide les 4 axes et les 7 orientations du plan de gestion départemental et leurs déclinaisons dans le département en 19 actions, qui devront encore être précisées avec les acteurs concernés tout au long de la durée du plan de gestion 2017/2021 (validation générale concernant l'ensemble des actions rattachées au bien et à la collectivité).

Le conseil retient la priorisation de certaines actions durant l'instruction en 2017-2018, notamment la constitution d'un comité départemental courant 2017. Il précise que l'engagement se fait dans la mesure où les moyens nécessaires aux actions seront décidés, obtenus ou mis à disposition par les autorités compétentes respectives.

**ADAUHR - AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE : désignation d'un représentant de la commune**

Suite à l'approbation d'adhésion à l'ADHAUR lors du dernier conseil, les conseillers désignent comme représentant de notre commune à l'assemblée générale de l'ADAUHR, le Maire.

**PERSONNEL - action sociale - adhésion éventuelle au C.N.A.S.**

Le conseil municipal décide de mettre en place une Action Sociale en faveur du personnel en adhérant au CNAS à compter du premier janvier 2017.

**TARIFS SECOURS SUR PISTES -- hiver 2016/2017**

Le conseil municipal décide des tarifs applicables à l'occasion d'opérations de secours consécutives à la pratique du ski alpin et de fond. Ils restent identiques à l'hiver dernier, soit :

Secours sur pistes - Front de neige – Menus soins – Soins au poste de secours	40,- euros
Secours sur pistes - évacuation zone rapprochée : moins de 1 km du poste de secours	160,- euros
Secours sur pistes - évacuation zone éloignée : plus de 1 km du poste de secours	280,- euros
Secours sur pistes - évacuation hors pistes *	560,- euros
Secours en motoneige	55,-euros
Secours sur pistes - transport en ambulance	Frais réels
Secours sur pistes – frais de recherche supérieurs à 1 heure, engagés par les services du SMALB	Frais réels

\*ces tarifs s'appliquent pour les frais de secours hors pistes (zone de montagne) situé dans des secteurs éloignés, recherche de nuit, caravane de secours, cascade de glace,...

Une publicité de cette mesure sera assurée par voie d'affichage en mairie, dans les lieux où sont apposés les consignes relatives à la sécurité, aux caisses des remontées mécaniques, à l'office de tourisme et au Syndicat Mixte pour l'aménagement de la station du lac blanc.

Le conseil municipal décide que les frais de gestion restent identiques à 2015 : frais pour le travail des agents communaux du Bonhomme et les frais y relatifs (téléphone, papier, photocopies, etc...) liés à l'établissement des recettes et des dépenses de ces secours sur pistes : un pourcentage de 7 % sera facturé au syndicat mixte sur le montant qui lui sera versé annuellement (recettes moins les dépenses).

#### **TARIF DU DENEIGEMENT--hiver 2016/2017**

Le conseil municipal décide d'appliquer pour la prochaine saison les tarifs de déneigement identiques à ceux de l'hiver dernier.

#### **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - ANNEE 2017**

Le conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes aux associations, pour l'année 2017 (idem qu'en 2016).

<b>Noms des associations</b>	<b>Montants 2016 en €</b>
Amicale des sapeurs pompiers du Bonhomme	300
Chorale Ste Cécile du Bonhomme	200
Ski-Club Bonhomme – mercredis de neige -	En fonction du nombre d'enfants, même tarif que le conseil général
Ski-Club Bonhomme	550
U.N.C. A.F.N. du Bonhomme	200
Joyeux Montagnards – Club du 3ème âge du Bonhomme	200
Comité des Fêtes du Bonhomme	200
Comité de jumelage du Bonhomme	200
A.A.P.M.A. Les Truites du Bonhomme	200
Rondes de Fêtes	Selon leur demande
Amicale des Donneurs de Sang Le Bonhomme	200
Association « Sports et Loisirs du Bonhomme »	200
Prévention routière	30

## **TRAVAUX 2017 - ECLAIRAGE PUBLIC**

Un diagnostic sur l'éclairage public a été rendu par la société Vialis. Les travaux d'amélioration sont subventionnés par le biais de la communauté de communes : « T.E.P.C.V. » (Territoires à énergie positive pour la croissance verte).

La commune a pensé réaliser initialement les travaux en 3 tranches sur 3 ans, mais étant donné les économies pouvant être réalisées sur la consommation annuelle (économies conséquentes).

Le conseil municipal décide d'inscrire au budget primitif les travaux sur l'éclairage public d'un montant de 125.000 euros TTC.

## **RENOUVELLEMENT DE DEUX CONCESSIONS DE SOURCE FORESTIERE**

Deux concessions de source sont échues. Il y a lieu de les renouveler.

Le conseil municipal procède au renouvellement des deux concessions de source forestières, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, pour une durée de neuf années.

Des frais de dossier sont également demandés (délibération du 11-12-2015).

## **PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Elle se tiendra le vendredi 20 janvier 2016 - 20 heures

## **INFORMATIONS COMMUNALES**

### **EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

Prélèvement et mesures de terrain du 25/11/2016 à 10h45 réalisé pour l'ARS Alsace par le CAR

Nom et type d'installation : LE BONHOMME (UNITE DE DISTRIBUTION )

Type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

Nom et localisation du point de surveillance : DIST. LE BONHOMME - LE BONHOMME ( MAIRIE )

Robinet lavabo toilettes

### **Conclusion sanitaire**

Eau d'alimentation conforme aux limites de qualité et non conforme aux références de qualité. Eau douce, très peu minéralisée à pH acide, agressive, susceptible, dans certaines conditions défavorables (stagnation, chauffe-eau...) de dissoudre certains métaux des canalisations. Le matin ou après quelques heures d'absence, il est conseillé de ne consommer l'eau du robinet qu'après un écoulement de 15 à 30 secondes. L'absence de canalisations en plomb dans les parties privatives des réseaux doit être vérifiée.

## REPONSE PREFET : RD 415



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

PREFET DU HAUT-RHIN

Monsieur le Maire,

Par courrier du 12 août 2016, vous avez appelé mon attention sur les désagréments causés dans votre village par le trafic routier sur la RD 415. Vous critiquez spécialement l'absence de respect de la réglementation en vigueur par la circulation des poids—lourds.

Des contrôles réguliers et inopinés des documents de bord des poids lourds sont régulièrement assurés sur le terrain par les forces de l'ordre et de contrôle. Bien que le nombre d'infractions y soit peu élevé, les contrevenants sont poursuivis.

En ce qui concerne les limitations de vitesse, la traversée de votre commune a été équipée d'un radar sanction, dont les statistiques sont proches de la moyenne des situations équivalentes.

Vous aurez par ailleurs noté que l'État a largement fait avancer les conditions de transit des poids—lourds dans les cols vosgiens en négociant le financement des travaux de la déviation de Châtenois et la baisse du péage du tunnel Maurice Lemaire, pour inciter davantage les poids—lourds à emprunter cet ouvrage. Les mesures, d'accompagnement essentiellement réglementaires, relèvent des différents gestionnaires de voirie compétents.

Veillez agréer, Monsieur le maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Laurent TOUVET

## PERMANENCE MAIRIE

La prochaine permanence à la Mairie pour les personnes en recherche d'emploi ou tout autre aide à la personne se tiendra le **samedi 21 janvier 2017 de 10H à 11H30**. (Corinne, Béatrice, Marcelle ou Florent vous accueilleront).

## SAINT NICOLAS EN VISITE A L'ECOLE

Mardi 6 décembre, Saint Nicolas, accompagné de son âne Tofu et de l'horrible père fouettard, a retrouvé les écoliers du Bonhomme. Il a demandé à chaque enfant s'il avait été sage: après réflexion, les réponses sont venues en chansons et poésies. "Ils étaient trois petits enfants qui s'en allait glâner aux champs..." La distribution de bonbons a comblé les gourmands. L'âne s'est gavé de carottes: il aura sûrement envie de revenir l'année prochaine!

Après un défilé autour de la place sous la conduite de St Nicolas, toute la troupe des enfants, parents et enseignants s'est engouffrée dans la chaleur de la salle des fêtes. Ils ont pu déguster les bonhommes en brioche confectionnés le matin même avec l'aide du boulanger trempés dans un bon chocolat chaud.



## CHASSES

Des battues de chasse sont organisées sur la commune, tous les dimanches de janvier 2017, à l'exception du 1er.

## EAU AGRESSIVE

Il est rappelé à la population que la commune du Bonhomme, comme celle de 51 % des communes du département du Haut Rhin, délivre une eau agressive.

Par mesure de précaution, l'eau ne doit pas être consommée au 1<sup>er</sup> jet (le 1<sup>er</sup> jet s'entend, après une demi-heure de stagnation sans utilisation). Il est nécessaire de faire couler l'eau 15 à 30 secondes avant de la consommer. Voir la fiche info de l'ARS (Agence Régionale de Santé) parue dans le Petit Bonhommien du 09 mars 2016 et reçue avec votre facture d'eau.

## **ETAT CIVIL**

### **NAISSANCES 2016**

<i>Nom Usage</i>	<i>Prénom</i>	<i>Date Naiss</i>
KLEIN	Joshua	14/01/2016
MENNESON TEMPE	Gabin	18/01/2016
CLUCHET HUBRECHT	Emilie	24/02/2016
PIRAS KALINSKI	Ilénia	13/04/2016

### **DECES 2016**

<i>Nom Usage</i>	<i>Prénom</i>	<i>Date décès</i>
MAIRE	Marie Désiré	24/01/2016
CLAUDON née MARION	Myriam	05/02/2016
SCHULTZ	Jean-Marie	07/03/2016
MALFROY-CAMINE née OGIER	Jeannine	03/04/2016
GEHIN née GÉROME	Chantal	17/04/2016
MATHIS née ELSAESSER	Jeanne	02/08/2016
DIDIERJEAN née ANTOINE	Christiane	19/09/2016
ARLEN née RAUGEL	Agnès	24/10/2016
BOTTINELLI née MINOUX	Marie Madeleine	29/10/2016
PIERRE née MASSON	Jeanne	18/11/2016
ROSENZWEIG née FILLINGER	Yvonne	22/11/2016

### **MARIAGE 2016**

KREBS André et ZIPÉLIUS Anne le 20/02/2016

BOUZERAND Etienne et YODER Isabelle le 01/07/2016

TRITSCHLER Laurent et SEEBERGER Anne le 20/08/2016

## INFORMATIONS ASSOCIATIVES

### LA PAROISSE ST NICOLAS FETE SON SAINT PATRON

Dimanche 4 décembre, la paroisse du Bonhomme a fêté son saint patron en même temps que la sainte Barbe des pompiers.

A l'issue de la messe célébrée par le curé Ketterer, le conseil de fabrique a invité les paroissiens à un apéritif dans l'église: cet évènement a rassemblé beaucoup de bonhommiens et fait résonner joliment les murs de l'édifice. L'association "Marie amour sans frontière" a proposé à la vente des petits gâteaux et des décorations pour Noël: cette association vient en aide aux enfants de Madagascar, du Burkina Faso, du Cambodge, elle intervient après les séismes du Népal et soutient les Restos du coeur d'Orbey et l'association des Tournesols (Alsace).

A la fin de la cérémonie religieuse, le curé a annoncé les dates de la prochaine messe de minuit: le 24 décembre à 17h30, messe avec les enfants à Lapoutroie, à 23h, messe de minuit au Bonhomme et le 25 décembre, messe à 10h30 à l'église de Fréland. Une autre annonce a été faite; celle du départ à la retraite du lieutenant Yves Mathis, chef de corps des sapeurs pompiers du Bonhomme. Il a été fort applaudi au regard de tous les services accomplis.

Les pompiers sont sortis de l'église en ordre de marche, suivis par les 60 participants au repas pris en commun au restaurant Masseran, de l'autre côté de la route.

### LE TELETHON DES POMPIERS

Samedi 3 décembre, de 14 à 19h, l'amicale des Sapeurs Pompiers du Bonhomme organise des animations en faveur du Téléthon à la salle des fêtes.

Au programme figurent : une grande tombola, une vente de pâtisseries, des jeux de cartes et de société, une dégustation de chocolat et vin chauds, un parcours sportif et une marche avec lampions vers 17h.

Le patron du Bonhomme, Saint Nicolas, viendra en personne vers 16h30 remercier les enfants qui auront contribué à cet élan de solidarité en faveur du Téléthon et de l'AFM (association française contre les myopathies).



## INFORMATIONS CCVK

### TOURNEES ORDURES MENAGERES

Pour information, le lundi 26 décembre étant férié, la société SCHROLL collecteur des papiers-cartons-flacons plastiques-métal en PAV tri modifie les tournées de vidage comme suit :

- La tournée (ORBEY, Le Bonhomme, Kaysersberg, Lapoutroie) du lundi 26/12 sera décalée au mardi 27/12
- La tournée (ORBEY, Le Bonhomme, Kaysersberg, Lapoutroie) du mercredi 28/12 sera décalée au jeudi 29/12
- La tournée (ORBEY, Le Bonhomme, Kaysersberg, Lapoutroie) du vendredi 30/12 sera décalée au samedi 31/12
- La tournée (Ammerschwihr, Katzenthal, Labaroche, Hachimette, Fréland, Kientzheim, Sigolsheim) du mardi 27/12 sera décalée au mercredi 28/12.

### UN PROJET PHOTOVOLTAÏQUE CITOYEN DANS LA VALLEE

L'association *Énergie Citoyenne de la Weiss* qui gère depuis 8 ans le toit photovoltaïque du musée du bois de Labaroche, lance un nouveau projet appelé « *Centrale citoyenne photovoltaïque* ». Ce projet consiste en la mise en place, sur des toits privés et quelques toits publics, de panneaux pour produire de l'électricité.

L'ensemble des panneaux sera géré par une seule structure afin de faire des économies d'échelle (un seul dossier, un prix d'achat et un coût de pose des panneaux plus intéressants...).

L'originalité de ce projet est que les panneaux seront financés avec l'argent des citoyens et éventuellement des collectivités locales (communes et communauté de communes) si elles le souhaitent. Donc, **les panneaux appartiendront aux habitants** qui auront pris des actions dans le projet.

L'argent placé dans ce projet sera remboursé avec un taux qui sera fixé par les actionnaires eux-mêmes. Pour les 15 projets équivalents déjà réalisés dans le sud-est de la France, le temps de retour sur investissement varie entre 8 et 11 ans, sachant que les contrats d'achat de l'électricité et de garantie des panneaux portent sur 20 ans.

Vous pouvez participer à ce projet de deux manières :

- 1- **en étant actionnaire** de la future structure qui gérera les panneaux photovoltaïques,
- 2- **en louant votre toit** pour y installer des panneaux, si son orientation et ses caractéristiques conviennent.

Des réunions d'information auront lieu aux dates suivantes à :

- Sigolsheim le lundi 3 octobre 2016 à 20h00 mairie de Sigolsheim-vignoble
- Lapoutroie le lundi 10 octobre 2016 à 20h00 à la salle des ventes
- Orbey le mercredi 5 octobre 2016 à 20h00 salle des associations

Si vous êtes intéressés, merci de le faire savoir :

- en envoyant un message courriel à [ecweiss@gmail.com](mailto:ecweiss@gmail.com)
- ou en contactant le président d'*Énergie Citoyenne de la Weiss*, Philippe Girardin au 03 89 47 55 27

## REUNION PUBLIQUE

### **Révision du Schéma de cohérence territoriale Montagne Vignoble et Ried (SCoT)**

**Réunion publique – mardi 3 janvier 2017 à 20h à la Mairie de Bennwihr**

Le syndicat mixte Montagne Vignoble et Ried, qui couvre les Communautés de communes du Pays de Ribeauvillé et de la Vallée de Kaysersberg, finalise la révision du Schéma de cohérence territoriale (SCoT).

Le SCoT est un projet de territoire qui fixe les grandes orientations d'aménagement du territoire et exprime une vision stratégique à horizon 2035. Il encadre les différentes politiques publiques qui concernent la vie quotidienne : habitat, transport, économie, équipement et services, mobilités, tourisme, agriculture, paysage, environnement, énergie, ..., et les conditions de réalisation des aménagements nécessaires.

Le SCoT constitue donc un cadre de référence pour les projets portés par les collectivités locales et s'impose, dans un rapport de compatibilité, aux documents d'urbanisme locaux (PLU, carte communale, ...) chargés de la traduction des orientations générales à l'échelle communale.

**Le projet de territoire et sa déclinaison opérationnelle seront présentés lors d'une réunion publique qui se tiendra le mardi 3 janvier 2017 à 20h à la salle de la Mairie de Bennwihr.** Le public pourra dialoguer avec les élus et les techniciens.

Informations : [www.scot-mvr.org](http://www.scot-mvr.org)



# REUNION PUBLIQUE

**Mardi 3 janvier 2017**

**à 20h à la Mairie de Bennwihr**

**Venez vous informer et échanger sur  
le projet de territoire à horizon 2035**

**Présentation du projet de  
Schéma de Cohérence Territoriale  
Montagne Vignoble & Ried**

**(Document d'orientation et d'objectifs, Document d'aménagement  
artisanal et commercial)**



Équipement – Habitat – Équipements – Agriculture – Économie – Services  
L'artisanat – Cadre de vie – Paysage – Déplacement – Agriculture – Tourisme

## INFORMATIONS DIVERSES

### PROJET DE CLASSEMENT UNESCO DES SITES FUNERAIRES ET MEMORIELS DE LA GRANDE GUERRE

#### DES SITES D'UNE VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE

Qu'est-ce que c'est la Valeur Universelle Exceptionnelle ?

Selon la convention de l'UNESCO et le Comité du patrimoine mondial, « La Valeur Universelle Exceptionnelle signifie une importance culturelle et/ou naturelle tellement exceptionnelle qu'elle transcende les frontières nationales et qu'elle présente le même caractère inestimable pour les générations actuelles et futures de l'ensemble de l'humanité. A ce titre, la protection permanente de ce patrimoine est de la plus haute importance pour la communauté internationale toute entière. »

Le Comité du patrimoine mondial définit les critères que doit remplir les biens proposés pour l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial.

La Valeur Universelle Exceptionnelle du Bien en série « Sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale » proposé à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO repose sur trois de ces critères:

-L'apparition de nouvelles sensibilités envers les soldats et civils morts à la guerre

Cela correspond au critère UNESCO d' «apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou presque disparue ».

Les sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale de la série, témoignent de l'installation et la généralisation d'une nouvelle tradition. Pour la première fois dans l'histoire, chaque victime morte au combat est reconnue individuellement, à une échelle universelle, et sans distinction de son appartenance sociale ou culturelle. Tous les états belligérants accordent le droit à la sépulture individuelle apportant une réponse humaine, par la reconnaissance de l'individu, à la mort de masse provoquée par la guerre. La reconnaissance de l'individu va plus loin, le nom de chacun est alors inscrit sur les emblèmes ou les mémoriaux, et les identités philosophiques et/ou religieuses sont respectées.

- L'apparition de nouveaux modèles architecturaux

Ce principe rentre dans le critère UNESCO « Offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une période ou des périodes significative(s) de l'histoire humaine ».

Les sites retenus, témoignent de la création d'une nouvelle typologie d'éléments décoratifs, architecturaux et paysagers de qualité exceptionnelle. Créés et organisés suivant des sensibilités culturelles ou des styles nationaux, l'attention prêtée à l'esthétique est universelle.

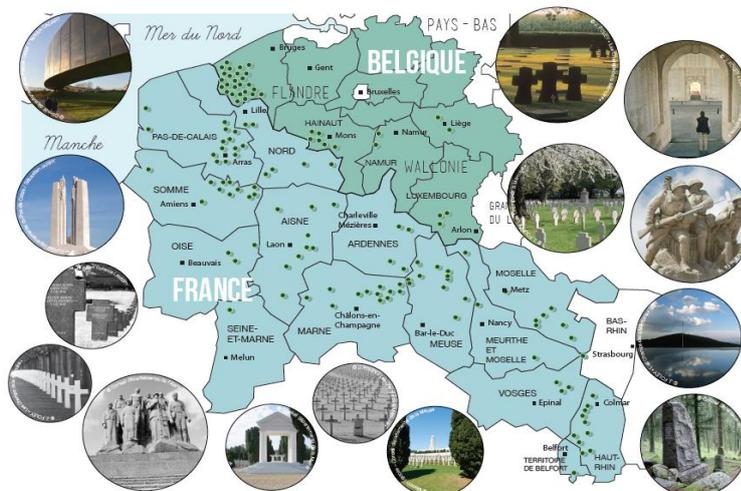
- Une mémoire funéraire nouvelle

Cet axe est en lien avec le critère UNESCO « Être directement ou matériellement associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des œuvres artistiques ou littéraires ayant une signification universelle exceptionnelle».

Les sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale, éléments constitutifs de la série, par le degré inouï atteint par les forces de destruction et la mort de masse, répondent à la volonté de perpétuer l'identité individuelle de la victime de guerre. Ils accompagnent le deuil des proches et visent à donner un sens, dans des sociétés traumatisées, à la disparition d'une grande partie de la population. En ces lieux, l'histoire de la mémoire prend une valeur exceptionnelle. Aujourd'hui, les sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale sont devenus des lieux de recueillement et de célébration de la mémoire des morts dont la symbolique exalte la paix et la réconciliation.

## QUELS SONT LES SITES CONCERNES ?

Le projet présente une série de 134 sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale tout le long de l'ancienne ligne du Front Ouest, en France et en Belgique, de la mer du Nord à l'Alsace.



De ce fait le dossier de candidature est réalisé et coordonné, côté belge, par l'agence « Patrimoine de Flandres » et le Département du Patrimoine de la Région Wallonne, services ministériel et administratif en charge de la politique patrimoniale belge.

Et côté français, l'Association Paysages et Sites de Mémoire de la Grande Guerre (APSMGG), assure la coordination des travaux des divers partenaires en France, dont les départements concernés, pour la constitution du dossier de candidature.

C'est la délégation permanente de la Belgique auprès de l'Unesco qui déposera le dossier présentant la série des biens sélectionnés à l'UNESCO en janvier 2017 avec l'accord et le soutien de la France.

Cette sélection vise à représenter la diversité et la représentativité. On dénombre au moins la présence de 32 nations actuelles dans cette sélection.

Chacun de ces sites contribue de façon singulière à la Valeur Universelle Exceptionnelle portée par la série.

## QUELS SONT LES SITES HAUT-RHINOIS DU COTE DE CHEZ NOUS ?

**Du côté du Linge ....**

**Nécropole nationale française du Wettstein**

### **Histoire des rites funéraires**

Illustre, la volonté d'inhumer, individuellement les soldats morts au combat, restée intacte des décennies plus tard lors de la découverte fortuite de dépouilles, matérialisée par des croix in situ et donnant lieu à des cérémonies. Par ailleurs, pour honorer leurs morts, les Français ont édifié, en plein conflit, un monument commémoratif.



## **Inscription du bien dans le paysage mémoriel de la bataille du Linge**

Ce cimetière de regroupement créé à partir du cimetière originel provisoire créé en 1915, est emblématique de la violence des combats dans les Vosges alors que nombre de corps sont restés ensevelis, faisant de ce champ de bataille le "tombeau des chasseurs", qui fut classé monument historique dès 1921 à ce titre.

La densité d'attributs secondaires et vestiges concentrés dans un périmètre de moins de 3 km<sup>2</sup>, contribue par ailleurs à faire de ce secteur un haut lieu de mémoire.

### **Qualités paysagères et horticoles**

Cimetière situé dans un écrin forestier.

### **Commémorations franco allemandes**

De nos jours, il est au centre de commémorations franco allemandes, illustrant la réconciliation intervenue entre les peuples

## **EN PASSANT PAR LA TÊTE DES FAUX** **CIMETIÈRE MILITAIRE ALLEMAND KAHM** **ET RABENBÜHL**

### **Histoire des rites funéraires**

#### **Personnalisation des tombes en temps de guerre.**

Ce cimetière témoigne de l'individualisation mais également de la personnalisation des tombes.

Les quelques stèles de pierre encore présentes, gravées et souvent richement ornées (comme le cimetière voisin de Rabenbühl également), comme la présence du banc de repos et de l'autel, illustrent le culte dont les soldats furent l'objet et l'esprit de camaraderie des Bavarois qui venaient s'y recueillir.



### **Inscription du bien dans le paysage mémoriel de la Tête des Faux**

Créé dans le contexte des combats près du front, il s'insère dans un espace historique complet et cohérent (ambulance de tri sous le cimetière, poste de secours près du cimetière de Rabenbühl, abris souterrains, téléphérique, observatoire...).



### **Qualités paysagères et caractéristiques architecturales exceptionnelles**

Ce cimetière originel, conçu comme définitif dès sa création pendant la guerre, était relativement imposant architecturalement. Il a été aménagé sous couvert forestier, en tenant compte des particularités montagnardes (structure étagée, escalier, mur d'enceinte, portique édifié avec des blocs de pierre locale...). Les éléments de cette architecture sont restés bien visibles et s'inspirent de la tradition bavaroise.

Il a été conçu également pour apporter le réconfort aux soldats éloignés de leur famille (chapelle, banc de repos,...).

## NECROPOLE NATIONALE FRANÇAISE DU CARREFOUR DUCHESNE

### **Organisation spatiale exceptionnelle et qualité paysagère d'un site maintenu par la volonté des autorités locales**

Il est l'un des rares cimetières du front à avoir conservé son authenticité originelle, sa croix comme tous les cimetières de chasseurs. Il se démarque de toutes les nécropoles française par son organisation spatiale sous un couvert forestier. Il est localisé relativement loin des axes routiers mais le Touring Club de France et du Commissaire Général de la République à Strasbourg ont arraché son maintien soutenus par les familles certainement comme pour d'autres cimetières originels.



### **Inscription du bien dans le paysage mémoriel de la Tête des Faux**

Le site des combats et le cimetière lui-même ont été classés monument historique dès les années 1920 par arrêtés du Commissaire Général de la République, animé par la volonté de conserver intact ce lieu de mémoire dans son environnement paysager et son écrin historique riche de nombreux éléments.

### **Histoire des rites funéraires**

Ce cimetière est l'un des rares créé sur le front occidental par l'armée française au début du conflit, à l'emplacement même d'un important camp militaire et d'une ambulance. Non seulement l'individualisation des tombes est signalée par des croix mais également par un tertre ceinturé de blocs de pierre trouvés sur place

## ASSOCIATION « CHEMINS DE PARTAGE

Les chrétiens d'Irak vivent depuis 2000 ans face à toutes sortes de persécutions. Mais ils souffrent actuellement de l'invasion de l'Etat islamique et de l'indifférence des différents gouvernements. En 2014, ils ont été chassés de leurs villes et villages. Actuellement, ils se trouvent dispersés dans le Kurdistan, dans une situation difficile, ayant tout perdu. Ils attendent un visa pour rejoindre un pays occidental, visa qu'ils n'obtiendront que si quelqu'un se porte garant de leur accueil.

C'est pourquoi, un petit groupe de la vallée a décidé de créer une association, « Chemins de Partage » (*Tchemi do Patetch*), dont l'objectif est d'aider à l'accueil des réfugiés.

Ainsi, une famille de chrétiens irakiens (1 couple et 2 adolescentes) doivent arriver chez nous autour du mois de mars.

Pour accueillir correctement cette famille, il nous faudra lui trouver un logement, puis les aider dans leurs démarches administratives et leur permettre de s'intégrer rapidement en apprenant le français.

Si vous êtes prêts à :

- Aider au financement de leur hébergement par un don mensualisé, même minime : **c'est simple, si nous trouvons cinquante personnes qui s'engagent à verser 10 Euros par mois pendant un an, nous pouvons alors financer le loyer et les charges du logement.** (possibilité d'avoir un reçu fiscal)
- Les aider dans leurs démarches administratives
- Les véhiculer
- Leur donner des cours de français
- Procurer toute autre sorte d'aide permettant de les accueillir au mieux

Alors, n'hésitez pas à nous rejoindre.

## Talon-réponse à renvoyer à l'adresse ci-dessous

Nom, prénom :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

- J'adhère à l'association « **Chemins de partage** » et verse la cotisation annuelle de 10 Euros par chèque séparé à l'ordre de « **Chemins de Partage** »
- Je m'engage à verser chaque mois à « Chemins de Partage » la somme de ..... euros pendant un an.
- Je fais un don de ..... euros (chèque à l'ordre de **Chemins de partage**)

## Modalités pratiques

Il y a plusieurs façons d'effectuer vos versements :

1- Mettre en place **un virement** permanent par Internet ou donnant notre RIB au guichet de votre banque. Merci de bien faire mentionner « Chemins de Partage » dans le libellé du virement.

2- Remplir un **chèque mensuel** ou annuel à l'ordre de « Chemins de Partage » du montant choisi et l'envoyer à :

**Chemins de Partage – 48 rue du général Dufieux 68650 Lapoutroie**

Un reçu fiscal sera délivré aux donateurs. Nous nous engageons à les informer régulièrement sur l'utilisation de leur contribution.

Date et signature :

Pour nous contacter : [cheminsdepartage@gmail.com](mailto:cheminsdepartage@gmail.com) - tél : 03 89 47 55 27

<http://cheminsdepartage.over-blog.com>

## APALIB

### **Vous êtes une personne âgée et vous vous sentez seul(e) ?**

Bénéficiez des « visites à domicile » par les bénévoles de l'association APALIB.

Entièrement gratuit, ce service vous offrira des moments de convivialité et d'échange avec un bénévole partageant les mêmes centres d'intérêt que vous : Discussion, promenade, lecture, jeux de société... : retrouvez le plaisir de la rencontre !

La mise en place est simple : vous faites la demande, APALIB vous met en relation avec un bénévole, et si vous vous entendez bien avec ce bénévole, vous convenez ensemble du jour/heure de sa visite hebdomadaire.

### **Profitez également de l'aide administrative à domicile avec les bénévoles écrivains du lien**

Ce service entièrement gratuit s'adresse aux personnes qui ne peuvent pas se déplacer pour chercher de l'aide auprès des professionnels et qui souvent restent sans solution à leurs problèmes. Les écrivains du lien vous aident à :

- lire, rédiger, comprendre un courrier
- trier et classer les documents
- faire des démarches auprès des professionnels (prise de rendez-vous, renseignements)
- remplir un formulaire, etc.

### **Vous souhaitez devenir bénévole visiteur à domicile ou écrivain du lien ?**

**Rejoignez notre équipe de bénévoles - Contact : APALIB – Béata HAVREZ – Tel : 03 89 23 23 02**

## **PREPARATION PHYSIQUE**

### **Exercices du mois :**

Ce mois-ci, période de fêtes oblige, l'entraînement est simplifié. Il consiste à effectuer l'enchaînement suivant *2 à 3 fois par semaine le plus rapidement possible.*

#### **NIVEAU BASIQUE**

Faire **10** tours de :

**5** Tractions ou tractions horizontales

**5** Pompes

**5** Abdos (sit- ups)

**5** Squats

#### **NIVEAU INTERMEDIAIRE**

Faire **15** tours de :

**5** Tractions ou tractions horizontales

**5** Pompes

**5** Abdos (sit- ups)

**5** Squats

#### **NIVEAU AVANCE**

Faire **20** tours de :

**5** Tractions ou tractions horizontales

**5** Pompes

**5** Abdos (sit- ups)

**5** Squats

Au total, vous allez compter 100 tractions, 100 pompes, 100 abdos, 100 squats.

Je vous souhaite un bon entraînement et de passer d'excellentes fêtes de fin d'année en compagnie de vos proches.

Sportivement. Bertrand

## UNE SUPERBE CRECHE MONUMENTALE AU RESTAURANT DE LA TETE DES FAUX.



Depuis 11 ans qu'il est installé aux commandes de l'hôtel-restaurant de la Tête des Faux au Bonhomme, Giorgio Atzori apporte un soin particulier à l'installation de sa crèche romaine. Et il tient à changer de décor chaque année. Cette fois, il a reproduit un village médiéval près de Rome: dans un grand souci du détail, il a composé des tableaux avec ses santons. La crèche trouve place dans une étable, les bergers appelés par l'ange Gabriel semblent se mettre en route alors que d'autres personnages se réchauffent autour d'un brasero dans une grange. L'eau de la fontaine donne vie à ce village tout en profondeur de 2 m de long. Toutes les figurines attendent la venue du petit jésus, le 24 décembre. Les rois mages ont pris du retard et arriveront seulement à l'épiphanie.

L'histoire des crèches fait partie du patrimoine italien depuis St François d'Assise qui créa la première crèche vivante pour représenter la nativité. Au 18<sup>ième</sup> siècle, la réalisation des crèches connut un véritable engouement et encore actuellement, une rue de Naples est réservée aux boutiques vendant des personnages et accessoires pour les crèches.

La crèche de Mr Atzori est visible dans la salle du restaurant de la Tête des Faux, 102 rue du 3<sup>ième</sup> Spahis Algérien, en dehors des heures de service des repas.

## LES SOLUTIONS DE TELEASSISTANCE

PRESENCE VERTE EST LE N° 1 DE LA TELEASSISTANCE EN FRANCE.

LEADER ET PIONNIER DE LA TELEASSISTANCE EN FRANCE.

Présence Verte es le partenaire de votre autonomie depuis près de 30 ans.

Créé par la Mutualité Sociale Agricole, Groupama et Générations Mouvement,

Présence Verte propose les solutions de téléassistance les mieux adaptées,

Libres d'être actifs : c'est ce que nous vous proposons de rester, en toute sécurité et en toute confiance.

Vous trouverez des documentations au Bureau de la Mairie du Bonhomme.

Pour plus de renseignements : Tél 03 68 09 79 59 (Colmar)

Les membres du Club des Joyeux Montagnards bénéficient de réduction sur l'abonnement mensuel et sur les frais d'installation.

## **RENFORCEMENT DES MESURES DE BIOSECURITE**

POUR LUTTER CONTRE

### **L'INFLUENZA AVIAIRE**

### **DANS LES BASSES COURS**



— Arrêté du 16 novembre 2016 qualifiant le niveau de risque épizootique  
— Arrêté du 16 mars 2016 relatif aux dispositifs associés

**Devant la recrudescence de cas d'influenza aviaire hautement pathogène en Europe dans l'avifaune sauvage, en tant que détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, vous devez mettre en place les mesures suivantes :**

**Si vous êtes dans une commune en risque élevé :**

- confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour.

**Dans tous les cas :**

- exercer une surveillance quotidienne de vos animaux.

**Pour connaître la zone dont vous dépendez :**

*<http://agriculture.gouv.fr/espace-professionnel-mesures-et-indemnisations> Rubrique : Gestion des nouveaux cas d'influenza aviaire H5 N8 en Europe*

**Par ailleurs l'application des mesures suivantes, en tout temps est rappelée :**

— **protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles ;**

— aucune volaille (palmipèdes et gallinacés) de votre basse cour ne doit entrer en contact direct ou avoir accès à des oiseaux sauvages et des volailles d'un élevage professionnel et vous devez limiter l'accès de votre basse cour aux personnes indispensables à son entretien. Ne vous rendez pas dans un autre élevage de volailles sans précautions particulières ;

— il faut **protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse cour, ils ne doivent pas être transportés** en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible ;

— il faut **réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé** pour votre basse cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée... pour le nettoyage de votre élevage

**Si une mortalité anormale est constatée :** conserver les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.

Pour en savoir plus : <http://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-strategie-de-gestion-dune-crise-sanita>

Directeur de la publication : Jean-François Bottinelli Maire -- Responsable de la rédaction : Corinne Schlupp adjointe, secrétaire Stéphanie pour la mise en forme, impression,

Mairie du Bonhomme – 61 rue du 3<sup>ème</sup> Spahis algériens – 68650 Le Bonhomme

Tél : 03.89.47.51.03 --- Fax : 03.89.47.53.25 --- mail : mairie-du-bonhomme@wanadoo.fr